

# Au Puits de La Paracha

*Pensées recueillies  
de Rabbi  
Elimelech  
Biderman Chlita*

*Vayé'hi*



*Parachat Vayéhi*

« *J'ai espéré en ta délivrance* » : le salut, fruit de l'espérance

« **J**'ai espéré en Ta délivrance »  
(49, 18)

Ce verset de notre Paracha constitue la source d'une existence guidée par l'espérance et la confiance en Hachem. C'est un privilège qui a été donné à notre peuple d'avoir la possibilité en temps de détresse de pouvoir espérer en Celui qui est Tout-Puissant et possède tout pouvoir d'amener la délivrance rapidement. Ceux qui placent leur confiance en Hachem ne seront jamais déçus. C'est ce qu'expriment les paroles de David Hamelekh (Téhilim 32, 10) : « *Celui qui a confiance en Hachem, Il l'enveloppera de bonté* » ou encore (56, 12) : « *J'ai foi en D., je ne craindrai rien, que pourra me faire un homme* ». Un juif ne doit jamais désespérer car quand bien même son épreuve fût-elle immense, le D. qui la lui a infligée sera toujours plus grand qu'elle. Il l'en délivrera en le faisant sortir des ténèbres si toutefois il accepte de se reposer sur Lui.

C'est ce que nos Sages ont enseigné (Ména'hot 29b) : « Qu'est-il écrit : "Ayez foi en Hachem éternellement car c'est avec הַיְדָה qu'Il a formé le monde." Tout celui qui place sa confiance en Hachem, Il sera pour lui un abri dans ce monde-ci et dans le monde futur. » (La lettre ה (Youd) est la lettre avec laquelle le monde futur a été créé et la lettre ה (Hé) est celle qui a servi à former ce monde-ci, n.d.t)

Si un homme possède une confiance solide, il sera délivré ne fût-ce des abîmes les plus profonds comme l'illustre l'histoire suivante qui se déroula voici quelques années aux Etats-Unis. Un juif complètement éloigné du judaïsme fut un jour incarcéré pour diverses raisons. Lors de son séjour en prison, il se rapprocha de la Torah et des Mitsvot grâce à un Rav qui venait lui rendre visite une fois toutes les deux semaines. Dès le début de son retour au judaïsme, il s'engagea à apprendre les lois de Chabbat et à appliquer tout ce qu'il aurait appris. Le Rav lui apporta son aide dans sa nouvelle voie et dans son étude assidue et lui fournit également des livres en anglais concernant ce sujet afin qu'il puisse l'étudier de ses propres moyens.

Lors d'une de ses visites, le Rav le trouva particulièrement joyeux et lui en demanda la raison. Le juif lui répondit : « J'ai lu dans les livres que tu m'as apportés l'enseignement de nos Sages selon lequel si seulement Israël observait deux Chabbatot, il serait immédiatement délivré. J'ai donc décidé que moi aussi j'observerai deux Chabbatot, et je sortirai ainsi sur le champ de prison. Dès lors, comment ne pas être ému par la certitude que dans quelques jours seulement je retrouverai ma liberté et je pourrai rentrer chez moi ! »



« Avec toute l'estime que j'ai pour toi, lui répondit le Rav d'un ton peiné, je suis désolé de te dire que tu t'es trompé sur le sens de cet enseignement. Nos Sages ont parlé de la délivrance future concernant tout le Clal Israël. Mais une personne isolée qui se retrouve en prison n'a aucune promesse d'être libérée en observant deux Chabbatot. Ayant été condamné à quinze ans de réclusion, ne te laisse donc pas bercer par de vains espoirs d'être libéré prochainement. »

Cependant, son protégé campa sur sa position : « Il n'est mentionné nulle part que cette promesse concerne uniquement tout le peuple juif ; il est donc certain qu'elle inclut également chacun en particulier », affirma-t-il avec conviction.

Le Rav ne parvint pas à lui rendre visite deux semaines après comme à son accoutumée et ne revint qu'au bout d'un mois. A sa grande surprise, il ne le trouva pas dans la prison. On lui apprit qu'il avait été libéré et que déjà plusieurs jours auparavant, il avait prophétisé auprès de ses compagnons d'infortune qu'il était sur le point de sortir de prison...

Il se renseigna sur les raisons de ce 'miracle' et apprit que le juge qui l'avait condamné à quinze ans de réclusion était arrivé à la retraite et avait décidé d'écrire ses mémoires sur les procès les plus difficiles ce qui incluait le jugement de ce juif. En repassant sur toutes les pièces du procès faisant état des dettes de ce dernier, des témoignages et des débats de l'époque et bien qu'il fut incriminé d'une faute très grave justifiant quinze ans de

prison, il se rendit néanmoins à l'évidence qu'il n'existait aucun témoin ni aucune preuve suffisamment valable de sa responsabilité. Recherchant sincèrement la vérité, il en conclut qu'il s'était trompé dans son verdict. De là à ce que le juif sortit de prison, le chemin ne fut pas très long...

Chacun possède sa propre "prison" dont il peut être libéré d'une manière surnaturelle à l'instar de cet homme qui fut délivré d'une manière qui dépasse l'entendement par le seul mérite de sa foi totale dans les paroles de nos Sages et de sa certitude qu'il en serait ainsi. (Il est intéressant de noter que

le 'Hidouché Harim dans son ouvrage Iniané Chabbath confirme la thèse de ce prisonnier selon laquelle la promesse de délivrance par le mérite de respecter deux Chabbatot d'affilé concerne aussi l'individu et pas seulement tout le peuple d'Israël)

J'ai entendu l'histoire suivante qui s'est déroulée il y a environ deux mois de quelqu'un qui en connaît le principal protagoniste.

Un Ba'hour qui s'était rapproché du judaïsme avait fixé avec un Avrekh (chargé de lui apporter son aide à la Yéchiva) d'étudier les lois de Chabbat. Celles-ci débutent (Or Ha'Haïm 442) par un enseignement de nos Sages (Betsa 15b) :

« Empruntez sur mon compte et je vous rembourserai. » L'Avrekh lui expliqua qu'il s'agissait de quelqu'un qui manquait



d'argent pour les besoins du Chabbat et auquel Hachem s'adressa ainsi :

« Emprunte ce qu'il te faut et Je me préoccupera de rembourser la dette. »

Le Vendredi suivant, un de ses amis vint lui proposer de se joindre à un groupe de Ba'hourim de la Yéchiva qui se rendait à Mérone pour le Chabbat. Les frais du séjour seraient partagés équitablement entre tous les participants. Le Ba'hour répondit positivement. Néanmoins, n'ayant plus un sou en poche, il sollicita un prêt de son ami.

A la fin du Chabbat, les Ba'hourim firent les comptes afin de connaître le coût du séjour. Il en ressortit que la part de chacun s'élevait à trois cent quatre-vingt-huit chekalim et soixante agourot. Son ami annonça au Ba'hour en question ce qu'il lui devait. Ce dernier lui répondit : « Ce n'est pas moi qui te rembourserai mais le Saint-Béni-Soit-Il en personne. »

De retour à la Yéchiva, ce Ba'hour qui s'était fiancé depuis quelque temps, y trouva un présent que la famille de sa fiancée lui avait envoyé en l'honneur de son anniversaire. Il s'agissait d'un portefeuille de qualité qui avait été 'garni' de toutes les sortes de billets et de pièces en vigueur en Israël soit un billet de deux cent, un de cent, un de cinquante, un de vingt, et une pièce de chaque type : 10, 5, 2, 1 chekels et enfin une de cinquante agourot et une de dix agourot, ce qui totalisait la somme précise de trois cent quatre-vingt-huit chekalim et soixante agourot, le montant exact des dépenses

du Chabbat ! Il put ainsi voir de ses propres yeux se réaliser la promesse de nos Sages en laquelle il avait placé entièrement sa confiance : « Payez et Je vous rembourserai. »

Celui qui vit ainsi mérite une existence heureuse dans ce monde-ci. Confronté à tant d'épreuves et de souffrances, l'homme pourrait se sentir comme prisonnier dans un monde de ténèbres si ce n'était sa confiance en D. Elle possède le pouvoir de lui ouvrir d'immenses fenêtres laissant entrer la lumière et dissipant l'obscurité.

Le Séfer Haikarim (4, 49) demande comment le Créateur peut-il nous ordonner d'espérer et d'avoir confiance en Lui en permanence alors qu'il est écrit : « *Une attente prolongée rend le cœur malade* » (Proverbes 13, 12) ?

L'expectative, explique-t-il, perturbe l'esprit, atténue les forces et finit par atteindre la santé morale. Comment, dans ces conditions, l'attente et l'espoir en D. sont-ils qualifiés de bénéfiques pour l'homme ? En effet, le prophète proclame (Osée 12, 7) : « *Espère en Lui toujours* » et de nombreux versets des Psaumes expriment la même idée (par exemple le Psaume 27). La réponse est que seule l'attente d'une chose incertaine provoque le tourment à force de penser au moyen de l'atteindre. En revanche, l'attente d'une chose certaine (comme celui qui attend au milieu de la nuit la venue du jour), loin de perturber l'esprit est au contraire source de joie, celle de ressentir dès à présent le bien à venir. L'espoir que l'homme place en Hachem doit



également être vécu comme une certitude en sachant que rien ne résiste à la Volonté Divine, et non comme une attente accompagnée de doutes. Un tel espoir renforce le cœur et le réjouit comme il est écrit (Téhilim 31, 25) : « *Renforcez vous et qu'Hachem renforce votre cœur, tous ceux qui espèrent en Lui* » ou encore (Isaïe 40, 31) : « *Ceux qui espèrent en D. verront leurs forces se renouveler* », il revigore l'homme et dépasse ainsi toutes les louanges que celui-ci pourrait faire à son Créateur.

Voici ce que dit le Isma'h Moché à ce sujet (Parachat Vaychla'h 5) : « Lorsqu'un homme réfléchit à l'insignifiance de sa situation... son remède se trouve dans la Emouna, avoir foi en Hachem... il est d'autant plus nécessaire d'enraciner en soi cette force de la Emouna que l'obscurité est dense. Grâce à elle, il méritera d'accéder au Bita'hone (confiance en D., n.d.t) qui en est un dérivé. Celui-ci s'exprime essentiellement dans les moments de détresse, comme cela est rapporté dans le Zohar (Partie 2, 22a). Et bien qu'il n'existe aucun remède au mal dans lequel il se trouve, il persistera à espérer dans la Bonté Divine et dans la grandeur infinie d'Hachem en songeant : "Dans son immense Miséricorde, D. me viendra néanmoins en aide, moi, une si insignifiante créature"... Ceux qui placent leur confiance en D. et dans Sa délivrance n'auront ainsi pas honte de leur situation désespérée, comme l'exprime David Hamelekh (Téhilim 25, 1) : "J'ai espéré en Toi et je n'ai pas eu honte". Grâce à sa Emouna et à son

Bita'hone, il adoucit toute rigueur et la transforme en miséricorde. »

Une des bases de la Emouna est de garder à l'esprit qu'Hachem possède de nombreux moyens de sortir un homme des difficultés auxquelles il est confronté et qu'Il n'a aucunement besoin de ses conseils. Dès lors, il peut être amené à penser que tout espoir est perdu alors que le Saint-Béni-Soit-Il fait germer parfois son salut de là où il s'y attendait le moins. Aussi, lorsqu'il constate que les plans qu'il s'était fixé ne se déroulent pas suivant sa volonté, il ne devra pas s'en attrister mais penser au contraire que la délivrance surgira d'ailleurs en fonction des plans du Créateur.

Le Rav de Kabrine avait coutume de dire : « Les gens pensent d'ordinaire que si quelqu'un voit que les choses ne se passent pas comme il le voudrait, il devra se soumettre et se réjouir de la conduite d'Hachem. Je pense le contraire : lorsqu'un homme est heureux de la manière dont Hachem le conduit, qu'il a confiance que tout vient du Ciel et que tout est pour son bien, il peut par cette Emouna, bousculer les lois de la nature et faire en sorte que les choses se déroulent suivant sa propre volonté à l'instar du principe : "Tsadik Gozer VéHachem Mékayème" (le Tsadik décrète et Hachem accomplit). Telle est la force de la Emouna ! »

J'ai entendu l'histoire suivante d'une personnalité Rabbinique importante des Etats-Unis. Un de ses proches déménagea accompagné de nombreux fidèles de sa communauté dans la ville de Lakewood.



Cet Avreh qui exerçait jusqu'alors la profession de serrurier pour subvenir à ses moyens se retrouva sans emploi car toutes ses tentatives de retrouver une place dans ce domaine s'avérèrent sans succès. Il aurait pu, avec tous les conseils qu'il entendit afin de se faire connaître au public, écrire un livre entier mais en pratique cela n'aboutit à aucun résultat.

Un jour, il remarqua sur son téléphone l'appel d'un numéro inconnu. Lorsqu'il le composa, son correspondant l'aborda avec une question : « Etes-vous un ? J'ai trouvé un portefeuille rempli de cartes de crédit et contenant également quelques dollars. Je vous prie de bien vouloir venir jusqu'à chez moi afin que je puisse accomplir la Mitsva de rendre un objet perdu à son propriétaire comme il se doit.

- Je ne sais pas de quoi vous parlez, lui répondit l'Avreh, mon portefeuille est dans ma poche et il n'y manque même pas une seule carte. »

Mais son interlocuteur campa sur sa position si bien que deux jours après, l'Avreh fut contraint de lui rendre visite. Lorsqu'il arriva chez le détenteur de l'objet perdu, il ne peut s'empêcher d'éclater de rire. Le portefeuille que lui tendait ce dernier n'était autre que celui

de son fils qui en avait fait un jouet d'enfant et toutes les cartes qu'il contenait étaient déjà périmées. Les quelques dollars dont il s'agissait s'élevaient tout au plus à sept. En outre s'y trouvait également une de ses cartes de visites décrivant sa profession et détaillant les serrures dont il s'occupait. Sitôt après que l'Avreh se fut expliqué, l'autre lui demanda : « C'est ton métier ?

- Oui, lui répondit-il  
- Tu as du travail ?  
- Non.  
- Ecoute-moi. Je construis des immeubles, j'ai du travail pour toi à n'en plus finir. »

Et à sa grande joie, l'Avreh put ainsi depuis lors continuer à pourvoir aux besoins de sa famille.

Combien s'évertua-t-il à faire sa propre publicité par tous les moyens possibles sans que cela ne lui rapporte le moindre centime ! Que fit Hachem ? Il mit dans la tête de son fils l'idée saugrenue de se sentir un homme d'affaires et de remplir son portefeuille de vieilles cartes de crédit. Puis, Il entraîna ainsi son père vers celui qui lui donnerait sa subsistance avec largesse.

